

## Règles relatives aux matches de Coupe

Les équipes inscrites à la Coupe sont réparties en 2 zones géographiques (zone nord et zone sud), afin de limiter les déplacements

Dans chaque zone, des groupes de 6 ou 5 équipes sont constitués, par tirage au sort, afin de disputer des matches de poule. A l'issue de ces matches, il est mis fin aux zones géographiques. 8 équipes sont qualifiées en Coupe Challenge et 8 équipes en Coupe Consolante pour jouer les 1/4 de finales.

Les ex aequos seront départagés successivement par le nombre de points, le golavérage particulier, le golavérage général, la meilleure attaque, la meilleure défense puis par tirage au sort

➤ Les rencontres se disputent en deux mi-temps de 40 min. Il n'y a pas de prolongations et de tirs au but lors des matches de poule

➤ Les matches de Coupe ne peuvent pas être reportés

➤ Les clubs qui ont inscrit plusieurs équipes en championnat peuvent inscrire 1 ou 2 équipes en Coupe. Dans ce cas, tous les joueurs sont autorisés à jouer, quelle que soit la liste sur laquelle ils sont inscrits

➤ Pour les matches de qualification : en cas d'égalité de score à l'issue du temps réglementaire, sont prévues des prolongations en deux mi-temps de 10 min. Si les équipes ne se sont toujours pas départagées, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but.

Epreuve de tirs au but

Un tirage au sort désigne l'ordre de passage des tireurs (l'équipe désignée par le tirage au sort décide si elle tire en premier ou en second)

Les 5 joueurs désignés, en tenue et présents sur le terrain au coup de sifflet final, exécutent les tirs par alternance.

En cas d'égalité à l'issue de la première série de tirs, de nouveaux joueurs n'ayant pas participé à la série précédente, seront désignés pour exécuter l'épreuve d'élimination, dite « mort subite » (c'est-à-dire, premier tir manqué à égalité de tirs). Dans ce cas, les joueurs qui n'ont pas participé à la première série de tirs, devront passer en priorité.

➤ Tout forfait, déclaré ou non, entraînera un retrait de 2 points au championnat (voir règlement sportif)

➤ Si le terrain est impraticable

Inversion des terrains

En cas d'impossibilité : terrain neutre désigné par la commission

Dans tous les cas, prévenir le responsable 48 h à l'avance. C'est la commission qui fixera une nouvelle date pour le match reporté et qui avisera les clubs concernés